

Une influence sournoise

Blanche-neige et les sept sucres

Patrick Dubreil

Médecin généraliste

L'auteur n'a aucun lien d'intérêts avec les entreprises commercialisant ou fabricant les produits de santé cités dans cet article.

Il est dix-neuf heures, je termine mes consultations. Je me dirige vers la grande salle de réunion de la maison de santé où j'ai peut-être oublié ce midi ma gourde d'eau. La salle est occupée par les membres du café-santé qui a pour thème : « Le diabète, une maladie sournoise » et auquel je ne suis pas inscrit. Cependant, ma consœur m'invite à y rester pour la dernière demi-heure ce que j'accepte avec plaisir. Un homme courtois et aimable m'offre sa chaise, il restera debout jusqu'à la fin de la séance et j'apprendrai ultérieurement qu'il représente le laboratoire Sanofi et qu'il a fourni jus de fruits et petits fours, appelons-le « Docteur S. ». La diététicienne échange avec la quinzaine de participants : patients, médecins, interne, infirmière.

La séance touchant à sa fin, le docteur S., sur autorisation de l'animatrice des débats, distribue à chaque patient et professionnel, trois fascicules au format A5, d'une trentaine de pages chacun, intitulés : « Bien connaître sa maladie, le diabète », « Activité physique et diabète, les dix clés pour se mettre en mouvement », « Mon livret recettes pour mieux contrôler ma glycémie » et un flyer « Bien vivre avec le diabète » avec site internet et QR code « pour y accéder directement ».

Chaque fascicule est tamponné de la marque Sanofi en quatrième de couverture.

Première question : une entreprise qui fabrique des médicaments est-elle légitime pour discourir sur les recettes de cuisine, le sport, la musculation et les étirements, sachant, de surcroît, que la maison de santé possède des personnes qualifiées dans ces champs précis (diététicienne, kinésithérapeute) ?

En feuilletant un fascicule, un patient s'écrie : « On a passé la séance à nous dire qu'il faut diminuer notre ration de sucre et là on me dit que je dois en manger sept morceaux dans ma part de tarte au fromage blanc ! C'est aberrant ! ». Les participants vont vite regarder la page en question. La diététicienne explique que les sept morceaux de sucre dessinés équivalent à l'ensemble des sucres de la part de tarte, sucres lents et sucres rapides compris, le patient n'ayant pas fait le lien avec le titre du paragraphe : « composition nutritionnelle pour une part ». D'ailleurs, l'ensemble des recettes décrit le nombre de « carrés de sucre et de gras présents pour une part ». La diététicienne a donc raison, mais elle a beau répéter et expliquer encore, il persiste un malentendu (ou un mal-écrit), car rien ne semble convaincre ce patient qui pense qu'on lui raconte des histoires.

Qui est-ce « on » ? Le laboratoire Sanofi, n° 1 français de l'industrie du médicament, n° 10 mondial en 2025, avec 41,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Nous ne pourrions pas reprocher au docteur S. de vouloir écouler sa camelote – les médicaments de Sanofi –, il ne l'a pas présentée aujourd'hui. Il s'en sort donc blanc comme neige, en toute innocence. Ces gens-là savent se faire discrets pour mieux passer à l'offensive par la suite auprès des prescripteurs et des associations de patients, diabétiques en l'occurrence. Pense-t-il avoir travaillé pour la prévention du diabète ? Ses documents auront-ils un écho dans l'assistance ? Sont-ils en adéquation avec les attentes des patients ? Les recettes présentées sont-elles trop sucrées et « indigestes » comme le soupçonne notre patient incrédule ? Ces documents termineront-ils leur course sur le coin d'une étagère, au fin fond d'un placard, pendant des mois sans être jamais ouverts ou, mieux, recyclés via le bac jaune des déchets une fois les patients rentrés chez eux ? Un doute m'assaille sur la destination terminale des documents de Sanofi. Pour ma part, je les ai gardés bien au chaud à côté de mon ordinateur pour pouvoir écrire ce texte. Mais nul doute que tôt ou tard... ils iront voir dans le bac jaune si j'y suis !

« Là où je crée, je suis vrai »

Revenons-en aux vingt minutes de débat de très bon niveau entre l'assistance et la diététicienne. Celle-ci est une professionnelle du soin et de l'accompagnement des patients de la maison de santé et, sauf erreur de ma part, elle est indépendante, c'est-à-dire sans lien d'intérêt avec Sanofi : la loi du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé a harmonisé et étendu à l'ensemble des acteurs dans le champ de la santé publique et de la sécurité sanitaire l'obligation de déclaration publique d'intérêts. Elle fait participer les patients en les faisant s'exprimer sur leurs représentations de l'alimentation et de leurs corps, psyché incluse. Elle a pu elle-même exprimer ses connaissances acquises par sa qualification, notamment les contrevérités et idées reçues ainsi que les vérités invisibles autour de l'alimentation. Comment manger et rythmer ses repas quand on est diabétique ou même non diabétique ? Quoi y mettre, quelle part de différents groupes d'aliments, peut-on manger de tout ? Pourquoi manger

La santé communautaire, c'est
l'échange des savoirs entre patients,
entre soignants et entre patients et
soignants, c'est donc l'augmentation
de notre pouvoir sur nos vies,
c'est apprendre à vivre dans son corps
et son psychisme, avec les autres,
sans trop souffrir et en dépit du temps
qui passe.

lentement ? Comment se passe la digestion ? Pourquoi faire bouger son corps ? Etc. La qualité de l'écoute des uns envers les autres est remarquable, les soignants n'intervenant que très ponctuellement pour laisser la priorité de la parole aux patients.

Ce qui a été exposé au cours de cette séance est la réalité biologique et psychique des corps qui doivent s'alimenter pour vivre, et si possible par désir, seul ou avec d'autres, avec plaisir et pas seulement pour reconstituer ses forces vitales, ascèse chère au Mahatma Gandhi. C'est ce qui donne sens au travail de la diététicienne. La séance a fait sens aussi pour les patients et pour nous, soignants, qui avons beaucoup appris. « Là où je crée, je suis vrai » disait Rainer Maria Rilke. Soigner et accompagner les patients, c'est créer avec eux un espace des possibles, un espace pour les petits bonheurs de leur vie quotidienne comme ceux de préparer un repas, cuisiner, servir des plats esthétiques, véritables œuvres d'art éphémères, les manger, les digérer et se sentir rassasié malgré la maladie et les traitements contraignants.

Qu'est-ce que la santé communautaire ?

La santé communautaire, c'est l'échange des savoirs entre patients, entre soignants et entre patients et soignants, c'est donc l'augmentation de notre pouvoir sur nos vies, c'est apprendre à vivre dans son corps et son psychisme, avec les autres, sans trop souffrir et en dépit du temps qui passe. La santé communautaire nous enseigne notre interdépendance. Non l'être humain n'est pas seul au monde, autonome, devant « gérer » sa vie comme un individu-atome isolé, ne devant que travailler et consommer, comme voudrait nous le faire croire l'idéologie actuelle.

La santé communautaire, c'est la sortie individuelle et collective de l'aliénation (ou de la dépendance) culturelle et sociale au système capitaliste qui enferme l'individu dans une prison mentale et dont

l'industrie pharmaceutique est le premier profiteur mondial, devançant l'industrie d'armement en chiffre d'affaires. Se sentir en bonne santé, c'est donc d'abord dire non à toutes sortes de tentations superficielles et consuméristes.

Aliénation est citée ici au sens marxiste du terme, selon le dictionnaire *Le Robert*, c'est un « état de l'individu qui, par suite des conditions extérieures (économiques, politiques, religieuses), cesse de s'appartenir, devient esclave des choses ou étranger à lui-même ». L'addiction à la consommation de masse issue de la surproduction de biens artificiellement créés pour répondre à des faux besoins est une forme d'esclavage, alors que les réponses aux besoins fondamentaux des citoyens sont souvent foulées aux pieds par les politiques publiques : qualité de l'alimentation, mais aussi du logement, organisation et conditions du travail, niveau des revenus, état de l'écosystème.

Car il a été aussi question dans ce café-santé des méfaits des aliments industriels, trop gras, trop salés, trop sucrés, trop pollués et de la nécessité de faire soi-même ses repas avec le plus de produits frais possibles, dans la convivialité qui caractérise la culture française. Combien de pauvres, de sans domicile, de logements insalubres, de mal-nourris, de maladies liées à la surconsommation ou à la consommation d'aliments de mauvaise qualité et à la pollution de l'air, de l'eau et des milieux de travail ? Les chiffres de la pauvreté et des maladies chroniques ne cessent d'augmenter et le profit des ultra-riches d'atteindre des sommets. Il n'y a pas de fumée sans feu.

Vive la révolution !

Les patients qui appliqueront à la lettre les recettes de cuisine du docteur S. se tromperont-ils en mettant trop de sucre dans leur préparation culinaire, risquant ainsi de déséquilibrer leur diabète ? Le docteur S. espère-t-il que les médecins leur prescriront alors plus vite les médicaments antidiabétiques de son laboratoire ? La question mérite d'être posée. Mais il faut savoir que l'on peut être diabétique (de type 2) pendant plusieurs années sans prendre de médicaments, en suivant une alimentation équilibrée et en exerçant une activité physique régulière.

Sur le site de Sanofi, il est écrit : « Nous sommes à l'avant-garde de la gestion du diabète, associant des avancées révolutionnaires à la qualité, à la résilience et à l'envergure d'une organisation mondiale » (c'est moi qui souligne). Voici un exemple caricatural d'un discours éculé du capitalisme, récupérant les mots de ses victimes et singeant la révolution prolétarienne pour « sauver » l'humanité entière : programme ambitieux. Verra-t-on un jour sur les publicités de Sanofi l'image du célèbre allergologue argentin et guérillero, Ernesto Che Guevara ? Mettons-nous à la place d'un communicant du laboratoire : la photo serait « trafiquée » par l'intelligence artificielle, le Che poserait

face à l'objectif, cigare cubain au bec, avec en arrière-plan, la Sierra Maestra ou un champ de cannes à sucre, la machette dans une main, le fusil dans l'autre, pour vanter l'efficacité et l'innocuité d'un traitement médicamenteux contre le diabète cortico-induit (asthmatique dans la vraie vie, le Che prenait des corticoïdes au long cours). Si c'est pour rapporter des milliards, rien n'arrêterait les firmes. Son portrait a été instrumentalisé à de maintes reprises par des profiteurs de toutes sortes : mystification ! Enfin, que dire de l'emploi du mot résilience qui est mis aujourd'hui à toutes les sauces de la novlangue néolibérale et qui ne veut plus rien dire, à part, d'une manière générale, culpabiliser les individus qui ne seraient pas (assez) résilients face à la souffrance ?

La commission européenne contre l'équilibre des comptes sociaux

Citons un exemple concret de la pratique médicale. Combien de fois entendons-nous dire par nos patients : « Docteur, pouvez-vous me prescrire du Doliprane® ? ». Les patients ne connaissent ni le paracétamol, ni ce que signifie dénomination commune internationale (DCI), ils ne savent pas non plus que Doliprane® est fabriqué par... Sanofi et que ce médicament n'est toujours pas inscrit sur la liste des médicaments génériques, sinon le prix de vente serait de 60 % inférieur à celui de l'original². Prescripteurs, nous sommes souvent obligés d'expliquer à nos patients que le paracétamol aura le même effet que le Doliprane®.

Voilà ce que sont l'aliénation culturelle et la désinformation obtenues par des décennies de matraquage publicitaire et d'actions de lobbying de la part de Sanofi, notamment lors de la campagne de l'Assurance maladie « tiers-payant contre générique ». Ce dispositif est mis en œuvre en 2012 pour encourager l'utilisation des médicaments génériques (tombés dans le domaine public après la fin de la durée des brevets des firmes), en conditionnant le bénéfice du tiers payant à l'acceptation de ces médicaments par les patients. En 2015, est mise en place l'obligation pour les prescripteurs de rédiger les ordonnances en utilisant la DCI des médicaments. Pourtant, à l'époque, Sanofi obtient des pouvoirs publics une dérogation à ce dispositif pour imposer le Doliprane® dans les officines avec tiers-payant pour les patients.

Or, ces médicaments princeps (non génériques) coûtent plus cher et sont vendus plus longtemps du fait de la législation européenne sur les brevets. Celle-ci permet aux laboratoires pharmaceutiques de bénéficier d'une durée allongée, autour de dix ans, de protection des données (résultats des essais cliniques) des produits princeps, avant que celles-ci ne tombent dans le domaine public. Cela permet ainsi à d'autres laboratoires de produire les mêmes molécules dites génériques, afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre, à bas coût, ce qui améliore les comptes des

systèmes publics de protection sociale, notamment des pays les moins riches. « La Commission européenne, qui prône des allongements supplémentaires de la protection des données des industriels, n'étaye ses propositions d'aucune donnée chiffrée »²...

Selon l'INSEE, « en 2023, la dépense de consommation de médicaments en ambulatoire s'élève à 33,4 milliards d'euros, en hausse pour la troisième année (+ 3,1 % en 2023) après une baisse continue entre 2014 et 2020. Cette hausse est soutenue par la forte progression de la consommation de certaines classes thérapeutiques spécifiques, notamment les traitements du cancer et de la mucoviscidose, et les immunosuppresseurs ». Les dirigeants des firmes et leurs actionnaires nous coûtent donc très cher. Nous allons le voir maintenant plus en détail.

Ce que les patients du café-santé ne savent peut-être pas

Le 11 juin 2024, dans une question au gouvernement, le député Pierre Dharréville (Gauche démocrate et républicaine) argumente sur la situation de l'entreprise Sanofi face au ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie : « Il y a vingt ans, l'entreprise comptait quinze centres de recherches. Il y en a quatre aujourd'hui. Les effectifs de recherche et développement ont fondu, passant de 6 300 à 3 800 en dix ans. Depuis plusieurs années, l'entreprise réduit ses capacités de production comme de recherche et externalise des pans entiers de son activité. L'entreprise n'est pourtant pas en difficulté, avec un bénéfice net de 10,8 milliards d'euros en 2022, des dividendes versés de 4,7 milliards d'euros en 2022. Sanofi aura touché environ 1 milliard d'euros d'aides publiques en dix ans. Le nouveau choix qui est fait aujourd'hui par l'entreprise est dû par un souci de rentabilité : il s'agit de privilégier la recherche en immunologie... au détriment d'autres champs moins rentables. Ces choix sont préoccupants et affectent la souveraineté sanitaire de la France. Cette situation met en lumière la longue défaillance de la politique publique du médicament et des produits de santé. M. le député demande à M. le ministre ce qu'il entend faire pour que l'État reprenne la main, pour que Sanofi assume ses responsabilités au regard des aides publiques qui lui ont été versées et pour sortir les médicaments d'une logique de marchandisation. » On ne peut être plus pertinent.

Selon la commission d'enquête sénatoriale sur l'utilisation des aides publiques dans les plus grandes entreprises², Sanofi est aux premières loges et bénéficie de : « 104 à 115 millions d'euros par an en crédit impôt recherche (voire 130 millions, selon le député Pierre Dharréville), 17,7 millions d'euros de crédits au titre du mécénat et de crédits d'impôt famille, 7,4 millions

d'euros d'allègements et d'exonérations sociales, 12,2 millions au titre de l'embauche de ses apprentis. » Et encore, « Agnès Perré, la directrice financière de Sanofi, a indiqué que le groupe n'était venu qu'avec les chiffres des subventions pour l'année 2023 ». Dans le même temps, « les dividendes (aux actionnaires) ont augmenté chaque année depuis trente ans », alors que le laboratoire a « mis en œuvre quatre plans sociaux sur le sol français en l'espace de dix ans, en particulier dans ses équipes de recherche et de développement : le dernier en date a été annoncé il y a moins d'un an (en 2024), et représente 330 suppressions de postes (de chercheurs) dans le service oncologie : 288 postes à Vitry-sur-Seine, 16 postes à Gentilly et 26 à Montpellier ».

Le 30 avril 2025, Sanofi a cédé au fonds américain CD&R, 50 % de sa filiale Opella qui produit le célèbre Doliprane®, anticipant ainsi probablement la baisse de rendement attendue lorsque les pouvoirs publics décideront de « générer » le Doliprane®.

Le passage aux aveux

Une vidéo de huit minutes de l'audition des quatre dirigeants de Sanofi par la commission d'enquête sénatoriale est disponible sur le site du Sénat et vaut le détour. On y comprend que ces dirigeants ont mis une heure pour palabrer en se présentant comme les sauveurs de l'humanité, et, quand leurs interlocuteurs, dépositaires de l'autorité publique, leur rappellent le temps qui passe et leur silence face à la question posée... « où va l'argent public (donné par l'État) ? »... Ceux-ci se justifient comme de sales gosses qui mentaient sur leurs bêtises, en s'écriant : « C'est la passion de la science ! » sous-entendu « qui nous anime »... Ainsi, ils se démasquent et passent aux aveux. Tout clinicien le sait, les toxicomanes déniaient souvent leurs consommations, cela fait partie de la maladie surtout chez les alcooliques. Il en va de même pour les malades du CAC 40, ils déniaient leur vice : leur passion pour l'argent, leur amour de l'accumulation du capital, ils se répandaient lamentablement en s'octroyant un autre vice plus louable et plus noble, donc une vertu selon eux : l'addiction à la science pour sauver l'humanité ! Que de mensonges encore plus sournois que n'importe quelle maladie ou symptôme, plus sournois que le diabète !

Au vu des 211 milliards d'argent public injectés dans les grandes entreprises pour l'année 2023, sans compter les autres années, sans contreparties sociales ou environnementales¹, il est grand temps que les entreprises du CAC 40 et les politiques d'État rendent des comptes, pour le bien public, les besoins de financement de la Sécurité sociale et la démocratie. À défaut, il est à craindre que le terme souveraineté populaire, jailli de la grande Révolution française, ne soit réduit qu'à orner les pages des livres d'Histoire ou à devenir des cendres, tombant définitivement dans l'oubli d'ici

à quelques années, surtout quand on sait que les pouvoirs totalitaires réinventent sans cesse l'histoire et promeuvent l'ignorance en brûlant les livres.

Les petits tracasseries judiciaires de Sanofi

Selon l'AFP, « le groupe pharmaceutique français Sanofi a annoncé le 30 septembre 2025 être visé par une enquête de la Commission européenne sur son comportement dans le secteur des vaccins contre la grippe saisonnière », pour « éventuel abus de position dominante »... « Au cours des dernières années, Sanofi a enregistré plusieurs déconvenues dont l'échec de son vaccin anti-Covid arrivé trop tard sur le marché. Dernièrement, le groupe a chuté en Bourse après des résultats jugés décevants pour un traitement de l'eczéma sur lequel il mise beaucoup »... « En France, le groupe a par ailleurs été condamné fin septembre 2024 pour des pratiques anticoncurrentielles autour de son anticoagulant Plavix® »... « Il a dû verser plus de 150 millions d'euros de dommages et intérêts à l'Assurance maladie, un niveau rarement vu » : pas cher payé mais c'est déjà ça. Selon le *Figaro* (30 septembre 2025), Sanofi est « accusé d'avoir mené pendant cinq mois une campagne de dénigrement à l'encontre de versions génériques de Plavix®, à un moment où ce traitement allait voir ses droits tomber dans le domaine public au début des années 2010 »... « Le groupe envisage un pourvoi en cassation » : gonflé ! Les requins ne lâchent pas aussi facilement leurs proies.

Alertez les bébés !

Récemment, j'ai dû effectuer une intra-dermo-réaction (IDR) à la tuberculine pour une jeune chercheuse en chimie qui venait d'obtenir une bourse d'étude pour aller travailler à l'Université de Santa Barbara en Californie en 2026. L'assurance santé de la jeune femme, liée à cette bourse d'études, l'oblige à réaliser ce test afin d'éliminer une tuberculose avant d'entrer sur le sol états-unien. En France, Sanofi produit ce dérivé protéinique purifié de tuberculine sous le nom commercial de TUBERTEST®, solution injectable par voie intradermique, dont un flacon contient dix tests (chacun de 0,1 ml à 5 UI), alors que nous réalisons cette injection le plus souvent sur une seule personne, le 0,9 ml restant est jeté à la poubelle. Ce conditionnement est-il inévitable pour des raisons techniques ? Selon la commission de transparence, « la mise à disposition d'un conditionnement unidosé serait plus adaptée, mais pose des difficultés de développement ». La rédaction de *Prescrire* pense que c'est plutôt « un argument très industriel, sans doute avancé par la firme ». Est-ce une raison de profit ? En 2023, un flacon passe de 3,59 à 9,99 euros de prix de vente. « Pourquoi une telle augmentation a-t-elle été acceptée, surtout avec un conditionnement (multidoses) aussi médiocre » pointe la même revue ?

Selon l'Agence française des produits de santé, d'après une enquête de pharmacovigilance réalisée de 2008 à 2014 et publiée en 2015, « le conditionnement du vaccin BCG SSI® » produit également de Sanofi et administré essentiellement chez les nourrissons, mais aussi chez les adultes « est mal conçu et expose à des erreurs avec parfois des conséquences graves : abcès, adénopathies suppurées, ostéomyélite, BCGites généralisées... Les défauts du conditionnement sont principalement : la présentation en flacon multidoses ; la nécessité d'une reconstitution et plusieurs manipulations avant injection », etc³. Alerte les bébés !

Un objectif atteignable

Nous pourrions multiplier les exemples à l'infini, pas seulement concernant le laboratoire Sanofi, et notamment autour de la période de la syndémie au Covid-19 et des accointances d'intérêt entre la présidente de la Commission européenne et le PDG du laboratoire américain Pfizer : on parle de « Pfizergate » (allusion au célèbre « Watergate » provoqué en 1972 par le président des États-Unis, R. Nixon), mais je renvoie les lecteurs à la presse généraliste.

Les autres firmes appliquent bien souvent les mêmes procédés d'opacité et mentent de la même manière à la fois sur la balance bénéfices/risques de leurs molécules et produits de santé, mais aussi sur la destination de l'argent public qui leur est fourni. De toute évidence, l'intérêt de la santé économique de ces laboratoires, dont la production est souvent délocalisée dans les pays à bas coût de main-d'œuvre, comme en Asie, passe avant l'intérêt de la santé publique.

Il serait grand temps que ces firmes pensent tout

simplement à ne faire ni plus ni moins que leur travail afin de limiter les effets iatrogènes de leur production avant d'aller *tenir le crayon des prescripteurs* ou de prétendre *sauver le monde*.

En terminant ce texte, j'ai fait un rêve éveillé : cuisiner, à ma manière, une tarte au fromage blanc et si ma part est trop sucrée, aller entarter le PDG de Sanofi sur un plateau de télévision... comme ce qu'a subi le « révolutionnaire en chemise blanche » et à la léonine chevelure noire, Bernard-Henri Levy à de multiples reprises ! Ce n'est pas l'envie qui me manque, rien que d'y penser ça me soulage. Mais les PDG du CAC 40 se font généralement discrets et fréquentent peu les médias *mainstream*. Ils vivent dans leur monde calfeutré de buildings et de villas sécurisés, d'hôtels de luxe et de jets privés.

Mieux vaut rêver à quelque chose de plus concret et de plus accessible sans prétendre sauver le monde : souhaiter par exemple longue vie, démocratique si possible, à notre Sécurité sociale, loin des vautours de la finance ! Ce serait déjà ça. 

1 « "Protection des données" : une arme industrielle anti-généralistes », *Revue Prescrire*, octobre 2003 ; Tome 23, n° 243, p. 666

2 Site du Sénat, publication du 26 mars 2025.

3 « Test tuberculinique intradermique : prix à la hausse ! », *Prescrire*, octobre 2003 ; Tome 23, n° 243, p. 665-666 et « Vaccins BCG SSI : nombreuses erreurs », *Prescrire*, novembre 2015 ; Tome 35, n° 385, p. 824 ; Le BCG (Bacille de Calmette et Guérin) est une bactérie atténuée dérivée de *Mycobacterium bovis*, similaire au bacille de Koch (de la tuberculose) et utilisée principalement comme vaccin contre la tuberculose et dans le traitement du cancer de la vessie.